

Avis de Publicité

Préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public de courte durée (Article L. 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité de déposer une demande d'occupation d'un emplacement sur le domaine public à l'occasion de la manifestation « Le village de Noël ».

Site : legiennois.fr

Descriptif de la manifestation : la Ville de Gien organise le village de Noël du vendredi 17 au dimanche 26 décembre 2021.

Localisation : Gien places Leclerc et Jean Jaurès.

Horaires ouverture au public :

Du dimanche au jeudi 10 h – 20 h, les vendredis et samedis 10 h – 21 h et le 25 décembre de 15h à 18h.

Caractéristiques essentielles / restriction de l'emplacement :

Les chalets se situent place Jean Jaurès.

Conditions générales d'attribution :

Les candidats sont des producteurs et commerçants de bouche, artisans d'articles cadeaux, ambulants pour restauration sur place ou à emporter, exposants ayant tous des articles sur le thème de Noël. Peuvent participer également artistes du cirque, de la musique, de l'écriture, du dessin.

L'installation est autorisée seulement le jeudi 16 décembre 2021 à partir de 9 h aux emplacements désignés par l'agent de la Ville ou son représentant. Le remballage des stands est autorisé le dimanche 26 décembre 2021 à partir de 19 h.

Les candidatures pour réservation doivent être remises avant le 1^{er} novembre 2021.

Elles comportent le bulletin d'inscription, le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement, la copie de l'assurance et le paiement par chèque.

Tarifs :

Location de chalet de 3m x 2,50m (inclus l'électricité et la redevance droits de place) à

- 50 € / jour
- 250 € du 17 au 26 décembre 2021

Renseignements complémentaires :

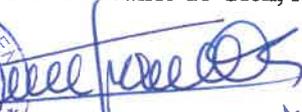
Par courrier : Mairie de Gien
Service Droits de place
3 chemin de Montfort – BP 80099 – 45500 GIEN

Par mail : droitsdeplace@gien.fr

Par téléphone : 02.38.05.15.22

Fait en Mairie de Gien, le 24 septembre 2021




Le Maire,
Francis Cammal

Publié le

28/09/2021